

*Assistance à l'agriculture*

La commission Pope, qui a examiné certaines accusations portées il y a des années, a signalé que tous les directeurs étaient nommés politiquement et que la plupart d'entre eux étaient d'anciens candidats libéraux. Tout cela a déjà été dit aujourd'hui, mais personne de l'autre côté ne s'est levé pour défendre le parti. Je me souviens qu'un ancien député libéral d'Assiniboia, qui est maintenant à l'autre endroit, le sénateur Argue, avait l'habitude de parler longuement de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies comme d'un précieux outil. S'il était à la Chambre aujourd'hui, il en aurait à dire sur la suppression de cette loi qui a été si utile à sa circonscription pendant 34 ans. Il pourrait expliquer pourquoi elle ne peut plus assurer une sécurité suffisante aux habitants d'Assiniboia pendant les jours difficiles. Il a souvent préconisé ici la hausse à \$1200 du montant maximum accordé à chaque agriculteur et je crois qu'il a même déjà présenté un bill d'initiative parlementaire là-dessus. Il serait tout aussi aisé de justifier une hausse à \$1,600 que de justifier une assurance-récolte de cette valeur.

Il y avait des points faibles dans la loi et son application a souvent servi à faire le jeu de la politique. Les régions qui avaient de bonnes récoltes devaient payer une taxe de 1 p. 100 en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et, naturellement, encaissaient bien rarement. D'autre part les régions à faible rendement encaissaient à peu près chaque année ou au moins les trois quarts du temps. Comme représentant d'une des régions où l'on cultivait le grain à haute teneur en protéine, je puis dire que nous avions l'impression que les paiements de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies étaient tout simplement une gratification à l'intention de ces producteurs de blé. Nous avons établi le classement suivant la teneur en protéines, mais il n'y a pas de prime à l'intention des producteurs de blé à haute teneur en protéine. Celui-ci se vend au même prix que le blé de n'importe quelle autre catégorie.

Avant que la mesure législative à l'étude soit adoptée, madame l'Orateur, je pense qu'on devrait nous dire le montant exact qu'il reste dans la caisse, quand a cessé l'application du programme d'encouragement à la culture herbagère et du programme LIFT et nous dire qui a autorisé les gens de Regina, du Sud de la Saskatchewan et de la circonscription de Battleford-Kindersley à dépenser cet argent avant les élections de 1974. Cela ne s'est certainement pas fait avec l'autorisation du directeur de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ces comptes ont-ils été payés et, le cas échéant, qui en a donné l'autorisation? On devrait sûrement nous en dire beaucoup plus long qu'on ne l'a fait cet après-midi.

Je suis déçu de la façon d'agir du gouvernement, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe, devant les accusations portées actuellement. Dans un régime démocratique comme le nôtre, personne ne devrait pouvoir lancer des accusations à la Chambre des communes au sujet de l'administration du gouvernement et de sa gestion des finances sans qu'un député ministériel prenne la parole pour faire une mise au point. Aucune tentative n'a encore été faite dans ce sens.

**M. Whelan:** Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement pour mettre les choses au point. Le 12 décembre 1974, le député du Yukon (M. Nielsen) m'a posé une question pour savoir si une enquête était en cours. J'ai répondu, comme en fait foi la page 2189 du *hansard*:

Monsieur l'Orateur, l'enquête n'est pas terminée, en ce qui me regarde, mais j'étais en Alberta avant-hier et, à mon avis, les rapports

[M. Horner.]

préliminaires contiennent assez de renseignements pour démontrer que les faits ont été indûment grossis.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Cela prête à controverse. L'honorable ministre pourrait peut-être faire ses commentaires au moment de clore le débat.

**M. Whelan:** Madame l'Orateur, une question de privilège. Ainsi, au nom de la population—nous venons d'entendre des insinuations—l'affaire est devant les tribunaux et est étudiée par une commission d'enquête. Comment peut-on parler de cette affaire alors que l'enquête suit son cours? C'est ce que j'aimerais savoir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner:** Comme on fait actuellement enquête...

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner:** Depuis 17 ans que je siége à la Chambre des communes, madame l'Orateur, je n'avais encore jamais vu ce genre de démonstration. Ceux d'en face applaudissent délibérément pour que l'heure passe plus vite, pour faire obstruction à leur bill afin qu'ils n'aient pas à rendre compte de leurs fautes. Le ministre dit que l'affaire est devant les tribunaux. Il est député à la Chambre et tous les députés de cette Chambre devraient dire au cours du débat d'aujourd'hui sur quoi la Gendarmerie Royale doit orienter son enquête, ce que l'auditeur général, qui a pris les photos, doit chercher. En tant que représentant de la population, c'est leur devoir de dire à la Gendarmerie Royale et à l'auditeur général sur quoi orienter leurs recherches. Le gouvernement rend fort mal compte de la façon dont il dépense l'argent des agriculteurs.

**Une voix:** Il est 6 heures.

**M. Horner:** Puis-je dire qu'il est 6 heures, madame l'Orateur?

**M. Whelan:** J'invoque le Règlement.

**Des voix:** Il est 6 heures.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 6 heures...

**M. Lefebvre:** J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Pour être sûr qu'il n'y ait aucun malentendu et que ce débat pourra se poursuivre une autre fois j'aimerais proposer, appuyé par le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins):

Que ce débat soit ajourné maintenant.

**M. Horner:** Madame l'Orateur, j'ai la parole. Le député a invoqué le Règlement. Il ne peut invoquer le Règlement et proposer l'ajournement du débat avant d'avoir la parole. J'ajournerai donc le débat.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La parole est au député de Crowfoot.

**M. Horner:** Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député, le whip du parti ministériel, ne peut proposer l'ajournement du débat sans avoir la parole. Il a invoqué le Règlement. J'ai dit qu'il était 6 heures en supposant que cela ajournerait le débat.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Le député de Crowfoot (M. Horner) propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?